

Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme
Corps départemental de sapeurs pompiers

Pôle Santé Secours Médical

Service : Pharmacie

Réf. : PSSM/PUI/NA/LBP/N° 9 /2014

Affaire suivie par :

Pharmacien de 1^{ère} classe : N. AUPIC

04.73.98.15.59

04.73.98.15.60

n_aupic@sdis63.fr

Clermont-Ferrand, le 6 mai 2015

NOTE D'INFORMATION

Objet : Gestion des accidents d'exposition aux liquides biologiques (AELB)

Jusqu'à récemment, la PUI fournissait des kits d'accident d'exposition au sang (kits AES) : 2 par VSAV et 1 par lot de secours, soit au total 361 kits.

Cette gestion sous forme de kits était devenue très chronophage et n'est plus compatible avec les moyens actuels du service : le kit AES comportait 5 produits qui périmaient chacun à une date différente, ce qui entraînait potentiellement 5 retours par kit à la PUI pour reconditionnement physique et informatique.

Nous avons donc décidé de mettre en place un nouveau système pour répondre de manière plus réactive à vos besoins de consommables :

1/ les matériels nécessaires pour faire face aux accidents d'exposition aux liquides biologiques (AELB) ne seront plus gérés sous forme de kits, mais individuellement. Chaque produit sera ainsi rajouté individuellement aux bons de commande actuels (BC VSAV et BC lots de secours).

2/ Une dotation générale de tous les CIS sera effectuée dans les prochaines semaines, par la PUI. A réception, les CIS devront retourner à la PUI le ou les anciens kits AES.

Cette nouvelle dotation se composera des éléments suivants :

- Une solution de Dakin® : l'ancien flacon de 45ml sera progressivement remplacé par un flacon de 250ml, économiquement plus intéressant, et ayant une date de péremption 2 fois plus longue.
- Une poche souple de sérum physiologique 500 ml, destinée au rinçage éventuel des yeux.
- Un perfuseur destiné à être fixé sur la poche souple afin d'obtenir un écoulement contrôlé : un mode d'emploi sera joint.
- Une fiche vous indiquant la procédure à suivre devant un AELB.
- Un contenant type sachet à congélation, destiné à accueillir les produits listés ci-dessus.
- Une fiche rappelant le contenu du sachet.

Les gants et les compresses, seront quant à eux, pris dans le stock de matériels du CIS ou du VSAV.

3/ les produits seront recommandés à partir des bons de commande VSAV ou Lot de secours. Ils viendront en remplacement des produits utilisés à l'occasion d'un AELB ou en remplacement de produits périmés.

4/ suivi des péremptions : afin de faciliter ce suivi, les sachets des dotations prévues au 2/ seront munis d'une étiquette mentionnant la date de péremption du produit qui périme en premier.
A charge pour chaque utilisateur de modifier cette date lors du renouvellement d'un des produits.

La PUI reste à votre écoute au 04.73.98.15.59 pour toute question relative à ce dossier.

Le directeur,



Le Colonel Jean-Yves LAGALLE
Directeur départemental des services
d'Incendie et de secours du Puy-de-Dôme
Chef du Corps départemental

Destinataires :

➤ pour information :

- Le DDSIS
- Le DDASIS
- Les Chefs de groupements territoriaux et leurs adjoints

➤ pour action :

- Le CSP
- Les CS
- Les CPI1, CPI2 et 3